

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE

Part I, C - Code ISIN : FR0010854901
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis+ 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de " closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché réglementé.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **L'utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,75 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	1,62 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de celle de l'indicateur de référence

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

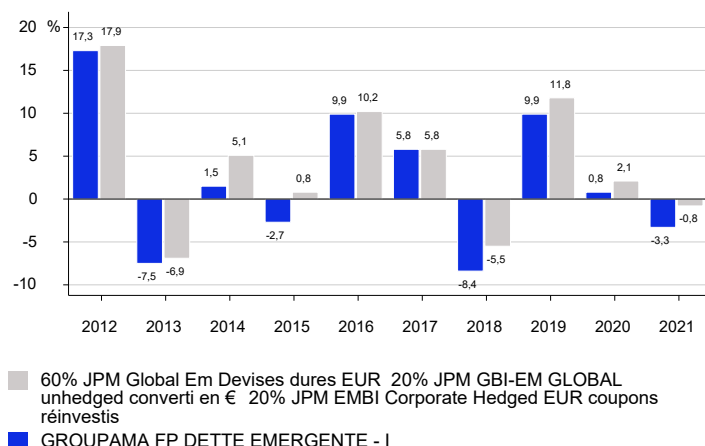
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net de l'OPCVM. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable. Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 30 mai 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

L'OPCVM a changé d'indicateur de référence à compter du 2 août 2016. Sa gestion n'étant pas indiciaire, sa performance ne s'applique pas en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois l'indice composite 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en euros) + 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global composite (en euros) + 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) peut être un élément d'appréciation a posteriori. Les performances antérieures au 2 août 2016 ont été réalisées dans le cadre d'une gestion différente de celle actuellement pratiquée.

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français, cette part est ouverte à tous souscripteurs.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 août 2022.